

La force de notre épargne.

LES AVANTAGES DE LA CONSOLIDATION



Certains membres Bâtirente détiennent également des comptes REER dans d'autres institutions financières. D'autres ont tous leurs actifs de retraite dans Bâtirente, mais leur conjoint investit les siens auprès d'une banque.

Ces membres se demandent : « Y a-t-il des avantages à consolider tous nos actifs dans Bâtirente? »

POURQUOI CONSOLIDER NOS ACTIFS?

Pour réduire nos frais de gestion. Comme la majorité des régimes collectifs, Bâtirente charge des frais de gestion inférieurs à ceux demandés par les institutions financières et les courtiers aux clients individuels.

En effet, les frais moyens chargés aux groupes Bâtirente sont de 0,99 %, un taux avantageux par rapport aux frais souvent supérieurs à 2,00 % chargés par les banques et autres institutions. Voyez les exemples de Pierre, qui sauverait 375 \$ par an et de Danielle et Louis, qui sauveraient 1 125 \$ qui illustrent l'intérêt de la consolidation dans le régime collectif Bâtirente.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MINIMISER LES FRAIS PAYÉS?

On travaille très fort pour réussir à épargner pour notre retraite. Économiser sur les frais payés permet de maximiser notre épargne et nos revenus à la retraite.

Y A-T-IL D'AUTRES AVANTAGES À CONSOLIDER MES ACTIFS CHEZ BÂTIRENTE?

Avoir tous ses actifs chez Bâtirente permet d'avoir une vue globale de l'ensemble des actifs mis de côté pour sa retraite. Grâce à *Objectif Retraite* et le relevé financier, un membre peut voir immédiatement l'impact de ses décisions sur son revenu projeté à la retraite.

De plus, le taux de frais payé par tout participant dépend des actifs totaux de son groupe. Plus ces actifs sont importants, plus les frais payés par chacun des membres du groupe diminuent. Ainsi, tous profitent de l'augmentation de leur épargne collective.



PIERRE

Pierre, 31 ans, a adhéré à Bâtirente dans le cadre de son nouvel emploi dans une importante usine de la Rive-sud. Il a 25 000 \$ en REER dans une institution financière (IF) et se demande s'il devrait transférer cette somme dans Bâtirente.

Actif dans son compte IF	25 000 \$
Frais payés dans ce compte	2,25 %

Actif dans son compte Bâtirente	1000 \$
Frais payés dans le groupe de Pierre	0,75 %

Actif consolidé chez Bâtirente	26 000 \$
Frais payés dans le groupe de Pierre	0,75 %

Économie annuelle en frais payés	375 \$ par année
(2,25 % - 0,75 %) X 25 000 \$	



DANIELLE ET LOUIS

Danielle, 62 ans, travaille depuis 23 ans dans un hôtel de Montréal. Elle songe à prendre sa retraite. Son conjoint Louis a le même âge. Il possède des REER de 150 000 \$ dans une institution financière près de chez lui. Ils se demandent si Louis devrait transférer cette somme dans un compte Bâtirente.

Actif dans le compte IF de Louis	150 000 \$
Frais payés dans ce compte	1,75 %

Actif dans le compte Bâtirente	Nouveau
Frais payés dans le groupe de Danielle	1,00 %

Actif consolidé par Louis chez Bâtirente	150 000 \$
Frais payés	1,00 %

Économie annuelle en frais payés	1 125 \$ par année
(1,75 % - 1,00 %) X 150 000 \$	

La force de notre épargne.

LES AVANTAGES DE LA CONSOLIDATION

QUESTIONS FRÉQUEMMENT DEMANDÉES

1. **Est-ce toujours avantageux de consolider ses actifs dans Bâtirente?**

Dans la grande majorité des cas, oui. Les frais payés dans Bâtirente sont la plupart du temps inférieurs à ceux des comptes offerts dans les institutions financières.

2. **Comment puis-je connaître les frais de mon régime Bâtirente?**

Votre relevé financier, à la section *Placements offerts dans votre régime*, présente tous les frais payés dans votre compte. Ceux-ci sont exprimés en pourcentage (%).

3. **Je veux transférer mes comptes dans Bâtirente. Comment dois-je faire?**

Il suffit de remplir un formulaire de transfert. Le Centre de services aux membres peut vous appuyer dans cette démarche. Il peut être rejoint au 1 800 463-6984 de 8 h à 20 h. Notez que, si vous n'avez pas déjà adhéré à Bâtirente, vous devez commencer par le faire.

4. **Je suis membre de Bâtirente, mais pas mon conjoint. Est-ce qu'il peut devenir membre?**

Oui. Le conjoint et la famille immédiate d'un membre sont automatiquement admissibles à participer à Bâtirente et bénéficient des mêmes frais avantageux que son groupe.

5. **J'ai consolidé mes actifs REER dans Bâtirente. Est-ce que je devrais faire la même chose avec mon CELI?**

Oui. Les frais Bâtirente sont les mêmes pour tous les types de régimes dans un même groupe. Un placement dans le CELI Bâtirente bénéficie donc des mêmes économies de frais que dans le REER ou un autre régime.

6. **Mon institution financière me charge des frais pour transférer mes actifs. Est-ce que Bâtirente rembourse ces frais?**

Non. La politique de frais de Bâtirente ne prévoit pas le remboursement de ces frais. Toutefois, un simple calcul montre que l'économie réalisée grâce au taux de frais réduit compense pleinement les frais liés au transfert. Souvent même en quelques mois.

7. **Qu'est-ce que Objectif retraite?**

Objectif retraite est un outil de suivi de vos objectifs de retraite. En tenant compte de votre épargne accumulée, de vos habitudes d'investissement et de votre profil d'investisseur, il vous permet de projeter simplement votre revenu à la retraite.

8. **Je suis syndiqué CSN, mais mon syndicat ne participe pas à Bâtirente. Est-ce que je peux quand même transférer mes actifs dans Bâtirente?**

Oui. Tout syndiqué CSN, son conjoint et leur famille immédiate sont admissibles à participer au système de retraite Bâtirente.

9. **N'y a-t-il pas un risque accru de mettre tous ses actifs dans Bâtirente?**

Non. Bâtirente fait affaire avec plus de 10 gestionnaires de placement. En investissant dans Bâtirente, les membres bénéficient de placements performants très bien diversifiés et gérés par une équipe de professionnels de l'investissement. La consolidation n'expose le membre à aucun risque financier additionnel.

10. **J'ai une autre question. Où puis-je m'adresser?**

Notre site internet batirente.qc.ca est une source complète d'information sur notre système de retraite. Vous pouvez également joindre le Centre de services aux membres au 1 800 463-6984 de 8 h à 20 h.